

INFOS FAMILLES 2026-2027

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les 2 entités régissant les transports scolaires selon la commune de résidence de l'élève sont Région Grand Est et Ardenne Métropole (= communauté d'agglomération de Charleville-Mézières / Sedan).

Pour les 2, les demandes se font impérativement **par voie dématérialisée**.

SNCF : rdv sur le site internet de la communauté d'Agglomération Ardenne Métropole à l'adresse suivante : <https://ardenne-metropole.fr/transport-en-commun/> - onglet « Au quotidien » puis onglet « transports collectifs » (Attention !!! PAS ENCORE DE DATES pour l'année 2026-2027)

FLUO Grand Est : **L'inscription au transport scolaire 2026/2027 ouvre le 8 juin 2026**. Sur la plateforme Mon dossier transport scolaire, vous pouvez : réaliser l'inscription de votre enfant au transport scolaire et suivre l'état d'avancement de votre demande.

<https://inscriptions-scolaires.fluo.eu/CRGEST-FO/Usager/ConnexionExterneUsager/Connexion/>

JEUN'EST :

A partir du **01 juin 2026**, les nouveaux lycéens sont invités à s'inscrire sur le portail www.jeunest.fr ou sur **l'appli** pour bénéficier de leurs avantages Culture et Sport => dans un deuxième temps, c'est la validation de l'établissement qui activera le compte Jeun'Est du nouveau lycéen.

Les lycéens inscrits lors de la campagne 2025/2026 conservent leur compte et leur scolarité 2026/2027 sera revalidée automatiquement par Jeun'Est.



LE LYCÉE VALIDERA LES DEMANDES JUSQU'AU 10 JUILLET PUIS À PARTIR DU 25 AOÛT 2026.

BOURSES : un document est à remplir pour **autoriser la demande de bourse automatique**, et à rendre en même temps que vos documents d'inscription. Ce document doit être également rempli pour les renouvellements de demandes.